

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 319

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 16 BIS**

Après la deuxième occurrence du mot :

« autonomie »

insérer les mots :

« et des travailleurs des différents secteurs de la sécurité sociale, ainsi que des représentants des usagers, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article propose que « La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie réunit une conférence des financeurs de la politique de soutien à l'autonomie qui remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, des propositions relatives aux financements nouveaux que requiert l'organisation, par la branche autonomie et les collectivités territoriales, d'une prise en charge des personnes en perte d'autonomie privilégiant le maintien à domicile. ». Si ce débat est au coeur de nos préoccupations politiques, le schéma qui est envisagé par cet article issu d'un amendement du sénat nous semble ne pas pousser la logique d'intégration des actrices et acteurs de terrain à son maximum. Nous souhaitons ainsi que cette conférence soit un endroit réunissant non seulement les financeurs et financeuses, mais aussi les travailleurs et travailleuses, les usager-es, qui ont à décider ensemble, de l'avenir de leurs contributions sociales.